

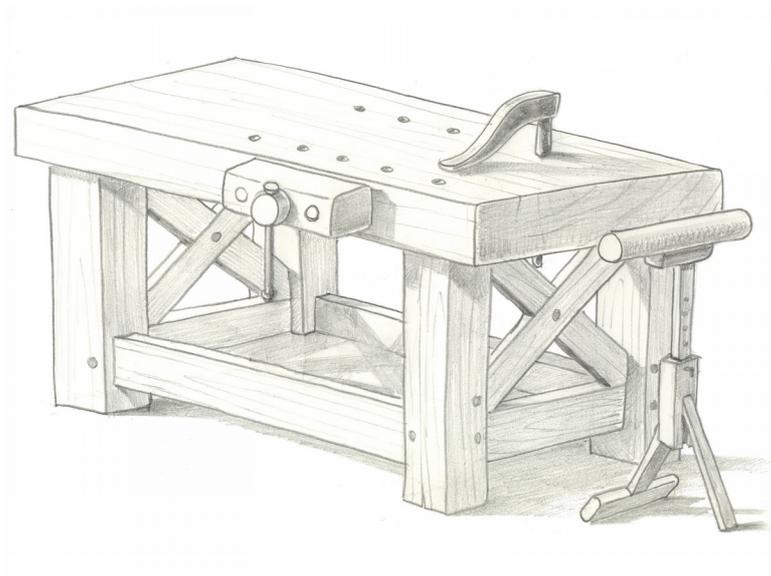
Le  
Charpentier  
Volant

Charpente traditionnelle  
Menuiserie massive

06 81 43 81 54  
contact@lecharpentiervolant.com  
89 rue des Landes 78400 Chatou

Stages de découverte

**INSCRIPTION et DÉROULEMENT**



## Table des matières

1	Modalités d'inscription.....	3
1.1	Ouverture d'une session.....	3
1.2	Annulation, report.....	3
2	Déroulement.....	3
2.1	Transport, hébergement.....	3
2.2	Stages théoriques.....	3
2.3	Stages pratiques.....	3
3	Formulaire d'inscription.....	4

# **1 Modalités d'inscription**

## **1.1 Ouverture d'une session**

Un nombre minimum de participants est nécessaire pour ouvrir une session, un stage n'est pas validé tant que ce nombre n'est pas atteint et que les dates et le lieu ne sont pas fixés en accord avec les participants. Le formulaire d'inscription est à remplir en dernière page de ce document et à renvoyer à l'encadrant technique accompagné de 50% du règlement de la session.

## **1.2 Annulation, report**

Un stage peut être annulé en cas de force majeure. L'acompte est entièrement remboursé sauf en cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant le début du stage. Dans ce cas le stage peut être reporté sans frais en accord avec les participants et l'encadrant technique.

# **2 Déroulement**

## **2.1 Transport, hébergement**

Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge des participants.

## **2.2 Stages théoriques**

Les stages théoriques se déroulent habituellement à l'atelier de l'encadrant technique mais peuvent pour des raisons pratiques liées au transport se dérouler au domicile d'un des participants ou de l'encadrant technique.

Sauf indication supplémentaire aucun matériel spécifique n'est requis autre que le nécessaire d'écriture.

## **2.3 Stages pratiques**

Les stages pratiques se déroulent soit à l'atelier de l'encadrant technique soit sur le chantier d'un des participants lorsque l'objet du stage correspond à une problématique rencontrée sur ce chantier. Il est cependant rappelé qu'il s'agit d'un stage de découverte et non d'un chantier accompagné : même si cette problématique peut être abordée au cours du stage, aucune obligation de résultat n'est exigible, la finalité du stage étant la transmission de connaissances et non la fourniture d'une prestation d'artisanat.

Dans tous les cas, pendant toute la durée du stage, l'encadrant technique est responsable de la sécurité sur le chantier : les participants, même expérimentés, devront donc se conformer à ses directives, en particulier en ce qui concerne le port des Équipements de Protection Individuelle, les gestes et attitudes à adopter sur un chantier et l'utilisation des outils.

Les EPI et outils nécessaires au bon déroulement du stage sont prêtés par l'encadrant technique ou par le participant hébergeant le chantier si disponibles.

